

Namur, le 03 juin 2019

Cher Confrère,

Nous avons l'honneur de vous inviter à **l'Assemblée générale statutaire** de l'U.R.P.P.N. qui se tiendra **le mardi 25 juin 2019** à 20h00 (sandwiches dès 19H30) au 4<sup>ème</sup> étage de la Maison des Pharmaciens, 1, rue des Dames Blanches, 5000 NAMUR.

**Nous recevrons un représentant du Comité Directeur de l'APB pour nous entretenir des évolutions de la profession et répondre à vos questions.**

### **ORDRE DU JOUR DE L'AG**

1. Rapport d'activités de l'année 2018 par le Secrétaire C. Moens
2. Rapport sur les comptes 2018 par le Directeur général, B. Willems :  
*Conformément à l'Art.29 des Statuts, les pièces comptables (Bilan) sont à la disposition des membres de l'Union, au siège social, entre le 17/06 et le 24/06. Afin de les consulter, prière de prendre rendez-vous par écrit avec le Directeur général, Bruno Willems, rue des Dames Blanches 1 à 5000 Namur ou [bruno.willems@urppn.be](mailto:bruno.willems@urppn.be)*
3. Rapport du Collège des Commissaires aux comptes
4. Fonds d'aide à la fusion des Officines
5. Approbation des comptes et rapports
6. Décharge aux membres du Comité Directeur et aux commissaires
7. Fixation des cotisations URPPN 2019 suivant les catégories de membres
8. Présentation CD APB : évolution de la profession, pharmacie 3.0, ... (voir verso)

Comptant vous rencontrer nombreux, nous vous prions de croire, Cher Confrère, à l'expression de nos sentiments confraternels.

Phn C. Moens  
Secrétaire

Phn M.F. Barbay  
Présidente

Procuration (art 16bis statuts) : « *Un membre effectif peut se faire représenter par un autre membre qui ne peut être porteur que d'une seule procuration. Pour être valables, les procurations doivent être établies par écrit et remises au Secrétaire, avant le début de l'Assemblée générale.* » (Un modèle est disponible sur le site [www.urppn.be](http://www.urppn.be))

Co-titulaires : « *En cas de co-titulaires d'une pharmacie, un seul pharmacien titulaire peut représenter la pharmacie et voter. Le secrétaire doit être informé par écrit, avant le début de l'Assemblée, du co-titulaire qui représente l'officine.* »



## INVITATION 25 juin



Les membres du Comité Directeur APB feront part  
des dernières informations sur la profession :

- *Actualités politiques*
- *Pharmacie 3.0 (communication, image building, nouveaux services et groupements d'achat)*
- *La réforme de la loi de répartition*
- *Pharmacien de référence : état de la situation*
- *PHIL , ...*

### **LE MARDI 25 juin 2019 20H00**

**Accueil sandwiches dès 19H30 (lors de l'AG URPPN)**

*Salle de conférence 4er étage URPPN,  
Rue des Dames Blanches 1, 5000 Namur*

Merci de **confirmer votre présence** via le talon ci-dessous ou par mail:

Talon réponse à faxer au 081/24.21.05 ou à renvoyer par courriel à [urppn@urppn.be](mailto:urppn@urppn.be),  
au plus tard pour le 17 juin.

Pharmacien : .....

N° APB : .....

Nom des pharmaciens accompagnants : .....

.....

Cachet :

Afin de préparer cette rencontre, merci de nous communiquer les questions que vous  
souhaitez aborder :

.....  
.....  
.....